



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 027-19

Objet : *RD - Attribution d'un accord-cadre pour la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 13

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 027-19

objet **RD - Attribution d'un accord-cadre pour la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué avec la Ville de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le Département de la Savoie et le SDIS de la Savoie, dont Grand Chambéry est le coordonnateur, pour l'acquisition de véhicules utilitaires à hydrogène.

Actuellement, un seul utilitaire répondant à ce besoin est commercialisé sur le marché, il s'agit du Renault Kangoo ZE H2. En raison de l'exclusivité apportée par le concessionnaire local Renault et son équipementier Symbio (pour la partie pile à combustible), l'accord-cadre a été passé selon une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec Renault Savoie Duverney Automobiles, en application de l'article 30-I-3° du décret du 25 mars 2016.

La date limite de remise de l'offre par l'entreprise Renault Savoie Duverney Automobiles a été fixée au 30 janvier 2019 à 11 heures. L'offre remise à l'issue de la consultation a été analysée comme étant recevable. L'accord-cadre est conduit sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et est conclu pour une durée de deux ans.

Chaque membre du groupement de commandes exécutera l'accord-cadre selon ses besoins.

Environ six véhicules seront commandés par le groupement. Les coûts de chaque véhicule seront variables selon les options et accessoires demandés par chaque membre du groupement. A titre informatif, le prix d'un Kangoo ZE H2 en version de base (sans accessoires spécifiques) s'élève à 40 528 € HT, bonus écologique déduit. Un coût de fonctionnement annuel doit être ajouté pour la location de la batterie (environ 1 400 € HT pour 25 000 km par an).

Un dossier sera en parallèle constitué par chaque membre du groupement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de bénéficier de subventions complémentaires : une subvention européenne à hauteur de 3 600 € et une subvention de la Région variable selon le kilométrage effectué (de 2 500 à 8 400 €).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande selon les prix portés à l'acte d'engagement et aux bordereaux des prix unitaires, attribué à l'entreprise Renault Duverney Savoie Automobiles,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 027-19

Objet de l'acte : RD - Attribution d'un accord-cadre pour la fourniture de véhicules utilitaires à hydrogène

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21791H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21791H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019